MONT-PRÈS CHAMBORD

Accueils péri et extrascolaires



Année scolaire 2026-2027



Ecole élémentaire Lucie Aubrac
Ecole maternelle Les petits Pommiers

Présentation du service à la population

Le service à la population

Le service à la population regroupe une équipe de professionnels dédiée à l'accompagnement de vos enfants à chaque étape de la vie. Il intervient dans des domaines variés tels que la petite enfance, l'enfance et la jeunesse ainsi que l'accès à la culture via la médiathèque.

Encadré par des responsables de pôles et des directeurs, le service assure une gestion administrative efficace, un accueil de qualité et le bon fonctionnement des structures.

Son objectif principal est de répondre aux besoins des familles et de favoriser le bien-être et le lien sociale au sein de la commune.

Thierry JUNIN

Responsable du service

thierry.junin@montpreschambord.fr

06-45-46-08-82

Olympe LEBAS

Responsable administrative pôle enfance/jeunesse et chargée de la facturation

olympe.lebas@montpreschambord.fr

06-64-05-27-61

Alexandra MONTERIO

Directrice des accueils péris et extrascolaires

alexandra.monteiro@montpreschambord.fr

06-03-38-47-04

Directeur du pôle ado

06-45-46-08-97

Catherine REGNIER

Directrice de la micro-crèche

catherine.regnier@montpreschambord.fr

02-54-70-73-39

Odessa MOLITOR

Directrice du Relais Petite Enfance

odessa.molitor@montpreschambord.fr

02-54-70-73-39

Lucie KUHNEL

Responsable de la médiathèque

lucie.kuhnel@montpreschambord.fr

02-54-70-89-71

Christophe MEISTER

Responsable du restaurant scolaire

christophe.meister@montpreschambord.fr

07-62-36-19-48

L'accueil du matin et du soir

Les tarifs 2026-2027

Tranches QF	Accueil matin	Accueil soir
≤ à 700 €	1.05 €	2.95 €
701 € 1100 €	1.15 €	3.05 €
1101 € à 1400€	1.25 €	3.15 €
≥ à 1401 €	1.35 €	3.20 €

Les horaires

- 7h30-8h15* du lundi au vendredi
- 16h15-18h30 du lundi au vendredi

*8h10 pour les enfants de la maternelle

Pour les enfants de l'école maternelle « les petits pommiers »

- Les locaux: l'accueil se déroule dans une ou plusieurs salles prévues à cet effet dans l'enceinte de l'école maternelle.
- L'accès se fait via une sonnette « périscolaire maternelle » par le portail de l'école élémentaire.
- Coordonnée téléphonique: 06-45-46-23-66

Pour les enfants de l'école élémentaire « Lucie Aubrac »

- Les locaux : l'accueil se déroule dans une ou plusieurs salles prévues à cet effet dans l'enceinte de l'école élémentaire.
- L'accès se fait via une sonnette « périscolaire élémentaire » par le portail de l'école élémentaire.
- Coordonnée téléphonique : 06-67-66-07-27

Un goûter le soir est fourni par le restaurant scolaire pour les enfants allant à la garderie.

Le restaurant scolaire

Les tarifs 2026-2027

Tranches QF	Repas	Cotisation temps du midi
≤ à 700 €	3.75 €	6 €
701 € 1100 €	4 €	6.10 €
1101 € à 1400€	4.10 €	6.15 €
≥ à 1401 €	4.25 €	6.20 €

*Une cotisation liée au temps du midi avant ou après le repas sera facturée une seule fois dans l'année lors du premier repas de l'enfant

Les horaires

- 11h45 à 12h25 et 12h35-13h20 lundi au vendredi
- 11h45-12h45 mercredi

Pour les enfants de l'école maternelle « les petits pommiers »

Les enfants du 1er service sont conduits après le repas au dortoir.
Les enfants déjeunant au 2ème service vont dans la cour quand le temps le permet.

Pour les enfants de l'école élémentaire « Lucie Aubrac »

Deux services succesifs de 11h45 à 12h25 puis de 12h35 à 13h20.
Un accès à la médiathèque est possible pour les enfants les mardis et vendredis.
Des activités sont proposés le midi par les animateurs.

Panier repas enfant

Votre enfant a une allergie alimentaire avec la mise en place d'un PAI et il apporte son repas, un tarif spécifique sera appliqué:
Panier repas enfant: 1,5 € (forfait journalier lié à l'encadrement durant le repas)

La mise en place du panier repas sera soumis à accord du responsable de la restauration scolaire ainsi que de la directrice des accueils périscolaires avec PAI complet.

Le centre de loisirs du mercredi

Pour les enfants des écoles maternelle, élémentaire et extérieurs

Les tarifs 2026-2027

Tranches QF	Repas	Demi-journée*	Journée*
≤ à 700 €	3.75 €	4.10 €	8.15 €
701 € 1100 €	4 €	5.45 €	10.90 €
1101 € à 1400€	4.10 €	6.85 €	13.65 €
≥ à 1401 €	4.25 €	8.15 €	16.30 €

*Une majoration de 50% du tarif est appliqué pour les hors communes

Les horaires

- 7h30 à 9h00 accueil du matin
- 9h00-16h45 centre de loisirs
- 16h45-18h30 accueil du soir

Les locaux: 727 route des Grotteaux, 41250 Mont-près-Chambord

5 formules de réservations sont proposées sur votre espace famille:

- Journée avec le repas
- Matin avec le repas (vos enfants sont à récupérer de 13h00 à 13h15 dans la cour de l'école élémentaire)
- Matin sans le repas (vos enfants sont à récupérer à 11h45 dans la cour de l'école élémentaire)
- Après-midi avec le repas (vos enfants sont à déposer à 11h45 dans la cour de l'école élémentaire)
- Après-midi sans le repas (vos enfants sont à déposer de 13h00 à 13h15 dans la cour de l'école élémentaire)

Afin de favoriser les activités du centre de loisirs, les enfants ne sont pas autorisés à quitter le centre de loisirs pour se rendre à leurs activités et d'y revenir par la suite.

Transport au restaurant scolaire

Les enfants d'âge d'élémentaire se rendront du centre de loisirs au restaurant scolaire à pied. Les enfants d'âge maternelle seront véhiculés dans un minibus prévu à cet effet.

Le centre de loisirs des vacances

Pour les enfants des écoles maternelle, élémentaire et extérieurs

Les locaux: 727 route des Grotteaux, 41250 Mont-près-Chambord

Les tarifs 2025-2026

Tranches QF	Repas	Journée*
≤ à 700 €	3.75 €	8.15 €
701 € 1100 €	4 €	10.90 €
1101 € à 1400€	4.10 €	13.65 €
≥ à 1401 €	4.25 €	16.30 €

*Une majoration de 50% du tarif est appliqué pour les hors communes

Les horaires

- 7h30 à 9h00 accueil du matin
- 9h00-16h45 centre de loisirs
- 16h45-18h30 accueil du soir

Les réservations au centre de loisirs s'effectuent à la semaine. Toute réservation inférieure entraînera néanmoins la facturation de la semaine complète.

La cantine durant les vacances scolaires est rattachée à l'activité Accueil de loisirs, la réservation du repas sera automatique depuis votre espace famille.

Transport au restaurant scolaire

Les enfants d'âge d'élémentaire se rendront du centre de loisirs au restaurant scolaire à pied. Les enfants d'âge maternelle seront véhiculés dans un minibus prévu à cet effet.





L'espace famille

Les inscriptions et réservations de nos différents accueils se font sur un espace famille.

Première connexion: La création de son compte espace famille

- Aller sur le site « Mairie de Mont-près-Chambord » www.montpreschambord.fr
- Cliquer sur l'onglet Espace Famille
- La page Espace Famille s'affiche
- Cliquer sur Créer un nouveau compte
- Cliquer sur l'icône espace famille et suivre les différentes étapes de la création de son compte

J'ai déjà un compte espace famille

- Aller sur le site « Mairie de Mont-près-Chambord » www.montpreschambord.fr
- Cliquer sur l'icône espace famille, je me connecte à mon espace en renseignant mon identifiant et mot de passe.
- Je procède aux inscriptions et réservations

Parents séparés

Possibilité pour chaque parent de créer son compte espace famille et ainsi faire ses inscriptions et réservations en fonction des semaines de garde.
Chaque parent recevra sa facture correspondant à ses réservations.



L'espace famille

Les modifications des réservations

Depuis votre espace famille, vous aurez la possibilité de modifier et annuler vos réservations en respectant les délais suivants:

- Accueil du matin et du soir: réservations modifiables jusqu'à la veille 20h00
- Restaurant scolaire: réservations modifiables jusqu'à la veille 20h00
- Centre de loisirs du mercredi: réservations modifiables jusqu'au lundi 10h00
- Centre de loisirs des vacances scolaires: réservations modifiables durant la période d'inscription/réservation

Les absences des enfants

Les annulations de nos différents accueils seront prises en compte de la manière suivante :

- Accueil du matin, soir et restaurant scolaire: Les annulations transmises par mail le jour même n'entraînent pas de facturation.
- Centre de loisirs mercredi : Les annulations transmises par mail après le lundi 10h00 seront facturées sauf sur présentation d'un certificat médical.
- Centre de loisirs des vacances scolaires : Les annulations transmises par mail après les délais mentionnés ci-dessus seront facturées sauf sur présentation d'un certificat médical.

La facturation

Etablissement et réception de la facture:

Avant le 5 du mois suivant, le service établit la facture, celle-ci récapitule les présences de votre enfant sur nos différents accueils. Attention les absences dont le service ne serait informé par mail vous seront facturées (absences facturées).
Vous recevez par la suite par le biais de la poste votre facture portant le nom « Avis des Sommes à payer ». Vous pourrez consulter votre facture depuis votre espace famille.

Les modalités de paiement



A partir de janvier 2027 le trésor public ne prend plus les paiements par chèque

Par virement bancaire aux coordonnées figurantes au recto de la facture

Par carte bancaire en vous rendant sur PAYFIP en renseignant les références de la facture

En Chèques vacances ANCV pour le centre de loisirs des vacances. (A adresser à la trésorerie de Romorantin-Lanthenay).

Par prélèvement en fournissant à Mme LEBAS Olympe un formulaire signé accompagné d'un RIB

En numéraire dans la limite de 300€ ou carte bancaire en vous rendant auprès des partenaires agréés

La facturation

Régularisation d'une facture :

Si vous constatez une erreur sur une facture, merci d'en informer le service afin d'établir une régularisation sur la facture du mois suivant.

Tarifs des accueils :

- Ces derniers sont calculés en fonction du quotient familial (QF) du foyer établi par la CAF. Lors de la création de votre compte espace famille n'oubliez pas de renseigner votre numéro allocataire de la CAF.

Une accréditation nous permet de consulter une fois par an (septembre généralement) le QF des familles. Si votre QF change au cours de l'année n'oubliez pas d'en informer les services afin de réactualiser les tarifs.

- Pour les familles séparées dont le parent n'aurait pas de QF, merci d'adresser au service la copie d'imposition afin de calculer le QF qui sera appliqué pour l'année en cours.

- Pour les familles relevant de la MSA, merci de nous adresser une attestation de la MSA mentionnant votre QF.